



DOSSIER DE CONSULTATION SIMPLIFIE (DCS)

MARCHÉ DE PRESTATION AUDIOVISUELLE

PRESTATION AUDIOVISUELLE POUR LA PRODUCTION DE VIDEOS PROMOTIONNELLES ET PEDAGOGIQUES DE PROJETS DE COOPERATION INTERREG SUDOE ET POCTEFA

Objet de la consultation : La présente consultation a pour objet de sélectionner un prestataire pour la réalisation de plusieurs vidéos et promotion et de présentation d'enjeux sur des sujets traités dans 3 projets INTERREG de coopération transnationale (SUDOE) et transfrontalière (POCTEFA) : INTERREG POCTEFA **RED-bio**, INTERREG POCTEFA **SANA SILVA** et INTERREG SUDOE **COOPTREE**.

Pouvoir adjudicateur :

GEIE FORESPIR
23 bis boulevard BONREPOS
31000 TOULOUSE
+33 534 414 320
<http://www.forespir.com>

*En représentation des partenaires du projet COOPTREE (exceptés JUNTA EXTREMADURA, AR+i) pour le
LOT2_COOPTREE*

1. Identification de la structure

1.1. Pouvoir adjudicateur et chef de file des projets

GEIE FORESPIR, groupement Européen d'Intérêt Economique, immatriculé sous le numéro unique d'identification Siret 423 872 001 000 23 dont le siège se trouve 23 bis boulevard Bonrepos 31000 TOULOUSE / France.

En représentation des partenaires du projet COOPTREE (exceptés Junta de Andalucía, Junta de Extremadura et, AR+i) pour le LOT2_COOPTREE

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne signataire du marché est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR.

1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

Les personnes habilitées à donner des renseignements d'ordre technique et administratif sont M. Chauvin, Directeur de FORESPIR, sebastien.chauvin@forespir.com et M. Delpi, Chargé de projets de coopération, raphael.delpi@forespir.com.

2. Conditions générales et caractéristiques du marché

2.1. Procédure

Le GEIE FORESPIR est un organisme de droit privé qui répond aux critères suivants :

- a. Il a été créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- b. Il est doté de la personnalité juridique ; et
- c. soit il est financé majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public, soit sa gestion est soumise à un contrôle de ces autorités ou organismes, soit son organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les autorités régionales ou locales ou d'autres organismes de droit public.

A ce titre, FORESPIR doit se conformer à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et ainsi respecter les principes de la commande publique : mise en concurrence, transparence et d'égalité de traitement.

Par ailleurs, dans le cadre de la participation à des projets européens mobilisant des financements publics, et compte tenu du taux de cofinancement supérieur à 50 % des coûts éligibles desdits projets, les principes applicables aux achats et contractualisations publics doivent être appliqués par tous les bénéficiaires, quelle que soit leur nature juridique.

Ainsi, pour tout processus d'achat, quel que soit son montant, et qu'il s'agisse d'une entité publique ou d'une entité soumise aux règles du secteur public en tant que bénéficiaire de fonds publics (les entités privées sont donc incluses ici), les principes généraux suivants doivent être respectés dans les processus de contractualisation :

- Principe de transparence et de publicité,
- Principe de concurrence,
- Principe de confidentialité,
- Principe de l'égalité de traitement,
- Principe de non-discrimination,

Il doit être possible de démontrer, quel que soit le montant de l'achat, que le choix du fournisseur, du bien ou du service a été effectué dans le respect des critères d'efficacité et d'efficience économique.

FORESPIR applique le « *Règlement intérieur d'achat visant la conformité du GEIE FORESPIR à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics* ».

Ce règlement intérieur d'achat prévoit que pour les achats de fournitures, services ou travaux d'un montant compris entre 15 000 € HT et 50 000 € HT, l'adjudicateur FORESPIR élabore un « Dossier de consultation simplifié (DCS), contenant un Règlement de consultation (RC) et un cahier des charges techniques particulières (CCTP). »

S'agissant d'un service ou produit spécialisé, le règlement d'achat prévoit que l'adjudicateur FORESPIR « met en consultation et téléchargement du DCS sur le site internet de FORESPIR et le cas échéant sur celui du projet concerné ; il peut également être adressé par courrier ou courriel individuel à des fournisseurs potentiels ».

L'analyse et le classement des offres seront réalisés par FORESPIR et validés par l'Administrateur Délégué. L'attribution du marché sera notifiée par voie écrite et électronique avec accusé de réception, par l'Administrateur Délégué (ou son délégataire) à l'attributaire.

La présente mise en concurrence est portée par FORESPIR, Chef de file des projets INTERREG POCTEFA RED-bio (EFA088/01), SANA SILVA (EFA052/01), et INTERREG SUDOE COOPTREE (S1/2.7/F0122).

Concernant le projet INTERREG SUDOE COOPTREE (S1/2.7/F0122) la prestation demandée est une dépense commune aux partenaires desdits projets ; les dépenses communes sont encadrées par un conventionnement spécifique et autorisées par les programmes INTERREG SUDOE et POCTEFA.

La présente mise en concurrence concerne ainsi 3 lots indivisibles :

- LOT1_REDbio
- LOT2_COOPTREE
- LOT3_SANASILVA

2.2. Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché

Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2026 (sauf prorogation des délais de réalisation du ou des projets concernés par la prestation).

Le démarrage de la prestation est programmé dès la notification d'attribution du marché.

Le marché est attribué à un seul soumissionnaire ou à plusieurs soumissionnaires ayant formulé une offre groupée pour les 3 LOTS.

2.3. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement

L'unité monétaire du marché est l'euro.

Tous les prix ne portant pas d'indication contraire sont exprimés hors TVA.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

Les prix comprennent les dépenses afférant aux déplacements, hébergement et repas du ou des prestataires (cf. précisions dans CCTP).

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

Une avance et des acomptes pourront être versés dont le montant n'excédera jamais la valeur de la prestation à laquelle il se rapporte. Le solde du marché sera versé après une complète exécution de la prestation.

Les modalités de facturation seront définies lors de l'établissement du contrat entre l'adjudicateur et le prestataire retenu. Il convient cependant de noter que le lot 2 est une dépense commune des partenaires du

projet INTERREG SUDOE COOPTREE (S1/2.7/F0122)¹. Aussi, les facturations concernant cette prestation devront être adressées aux structures partenaires :

S1/2.7/F0122 - COOPTREE
FORESPIR
Office National des Forêts (FR)
Centre National de la Propriété Forestière d'Occitanie (FR)
Centre National de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine (FR)
Centre National de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes (FR)
Union Grand Sud des Communes Forestières (FR)
Centre de Ciència i Tecnologia Forestal de Catalunya (ES)
Centre de la Propietat Forestal - Generalitat de Catalunya (ES)
Sociedad Aragonesa de Gestión Agroambiental S.L.U. (ES)
OREKAN – Gestión Ambiental de Navarra (ES)
Fundación HAZI Fundazioa (ES)
Fundación Cesefor (ES)
Centro de Investigación Forestal de Lourizán (ES)
Universidad de Extremadura
Instituto superior de Agronomia – Universidad de Lisboa (PT)

L'adjudicateur pourra faciliter le lien et la résolution d'éventuelles difficultés lors de la facturation / du paiement.

2.4. Conventionnement

Une fois la sélection effectuée par l'adjudicateur, une convention précisant les modalités de facturation, les modalités pratiques, organisationnelles et de suivi de la prestation sera établie.

2.5. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.6. Modalités de présentation des candidatures

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français, en espagnol ou en anglais.

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

Le dossier de présentation de chaque candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne habilitée à l'engager attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-14 du code français de la commande publique ;

1) A l'exception de JUNTA de EXTREMADURA (Espagne), Junta de ANDALUCIA(Espagne), AR+i (Andorre)

2. Une présentation synthétique de l'entité candidate (type « *curriculum vitae* » maximum 4 pages A4) en mettant en exergue les expériences liées aux domaines de compétence demandés : forêt, biodiversité, milieux agropastoraux, tourbières, changement climatique, santé des forêts.
3. Une offre économique détaillée et chiffrée (intégrant les frais de déplacement)
4. Une acceptation du cahier des clauses techniques particulières daté et signé

Chacun des documents 1 et 4 énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté par une personne habilitée à engager le candidat ou être accompagné, le cas échéant d'un pouvoir autorisant la personne signataire à engager la société candidate.

2.7. Critères d'attribution de cet appel d'offre

Les réponses à cette consultation seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

Valeur technique	Nb de points
Pertinence de la réponse	60
Prix	40

2.8. Modalités de réponse à cet appel d'offre :

Les réponses sont à adresser au plus tard le **02 mars 2026 (18h00, heure de Paris, France)**, uniquement par courrier électronique adressé aux adresses suivantes :

sebastien.chauvin@forespir.com

raphael.delpi@forespir.com

geieforespir@forespir.com

L'analyse des offres reçues, le choix du/des prestataires et les notifications auront lieu entre le 02 mars et le 06 mars 2026 au plus tard.

L'analyse des offres reçues et le choix du/des prestataires auront lieu entre le 02 et le 06 mars 2026 au plus tard. Les notifications d'acceptation ou de rejet des offres seront envoyées dans un délai de 5 jours soit au maximum le 13/03/2026.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

1. Contexte de la consultation

Dans le cadre de son activité, FORESPIR est Chef de file de 3 projets de coopération qui ont été programmés dans le cadre de deux programmes européens de coopération : les programmes INTERREG POCTEFA et INTERREG SUDOE. Ces 3 projets réunissent de nombreux partenaires (France, Espagne, Andorre pour le POCTEFA et France, Espagne, Andorre et Portugal pour le SUDOE) et sont synthétiquement présentés ci-après :



Réseau des Espaces naturels pyrénéens pour le Développement durable et la préservation de la Biodiversité

18 partenaires.

Le projet vise à :

- Concrétiser la mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels pyrénéens par la structuration d'une gouvernance transfrontalière pérenne.
- Améliorer les connaissances, par l'utilisation de nouvelles technologies et techniques de coopération innovantes, quant aux impacts des activités humaines sur la biodiversité pyrénéenne.
- Créer des méthodes concertées de préservation et de gestion des milieux naturels à l'échelle du massif (objectif opérationnel par la mise en place d'actions sur les territoires sur les milieux forestiers, agropastoraux et tourbeux).
- Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs et usagers du territoire à la connaissance de la biodiversité, aux enjeux de sa conservation et aux impacts des activités anthropiques.

Pour plus d'information consultez le site internet du projet :  <https://www.red-biodiv.eu/le-projet>



La coopération transfrontalière au service de la santé des forêts Pyrénéennes dans un contexte de changement climatique

12 partenaires.

Le projet vise à :

- Améliorer la prévention, la détection et la gestion des phénomènes affectant la santé des forêts par la coopération transfrontalière.
- Développer une Stratégie Pyrénéenne de coopération pour la santé des forêts en contexte de changement climatique et un plan d'action.
- Déployer les actions prioritaires du plan d'action.

Pour plus d'information consultez le site internet du projet :  <https://www.sanasilva.org/>



COOPTREE

Coopération transnationale pour la préservation et la résilience des forêts du sud-ouest européen.

18 partenaires.

Le projet vise à :

- Accompagner l'adaptation des forêts du sud-ouest de l'Europe face au changement climatique en créant un socle de connaissances expertes sur les ressources génétiques disponibles et les techniques sylvicoles d'adaptation, et en les mettant en œuvre sur les territoires.
- Concevoir, développer et mettre en œuvre un programme transnational de connaissance et de conservation des ressources génétiques du SUDOE et améliorer les connaissances sur les hybridations naturelles pour adapter les espèces au changement climatique en permettant la mixité.
- Connaître pour les espèces d'intérêt le niveau de résistance au déficit hydrique.
- Tirer parti des expériences passées en ce qui concerne les tests d'introduction ou de comportement d'espèces et de provenances installées en dehors de leurs aires naturelles de distribution ainsi, que les sylvicultures adaptatives.
- Mettre en œuvre des "sites ateliers" en cherchant à diversifier et enrichir les forêts, à développer de nouveaux objectifs sylvicoles et fonctionnels et à réduire la vulnérabilité des forêts

Pour plus d'information consultez le site internet du projet :  <https://interreg-sudoe.eu/fr/proyecto-interreg/cooptree/>

2. Financement du projet

Les projets RED-BIO, SANA SILVA et COOPTREE regroupent des partenaires français, espagnols, andorrans et portugais (COOPTREE), et sont coordonnés par FORESPIR qui porte la mise en concurrence et le marché en commun de tout ou partie des partenaires du projet COOPTREE (cf. détail) et seul commanditaire et pouvoir adjudicateur de la prestation concernant les projets RED-bio et SANA SILVA.

Les actions menées dans le cadre de ces projets sont cofinancées par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) à travers les programmes INTERREG (POCTEFA – 65% de financement de l'Union Européenne et SUDOE – 75% de financement de l'Union Européenne). Des cofinancements publics viennent compléter le plan de financement (Etat Français, Conseils Régionaux Occitanie « Pyrénées-Méditerranée » et Nouvelle Aquitaine).

Pour plus d'information consultez le site internet des programmes :

 <https://www.poctefa.eu>

 <https://interreg-sudoe.eu>

3. Prestation demandée

Les projets RED-bio, COOPTREE et SANA SILVA prévoient chacun des actions de communication comprenant notamment des productions vidéo de présentation et d'explication d'enjeux liés aux sujets traités par les projets.

Format : Production de 4 capsules vidéo sur les messages clé du projet / Format paysage

Objectif principal de la vidéo : présenter et expliquer les enjeux transfrontaliers de préservation de 3 milieux naturels à forts enjeux de biodiversité : les milieux forestiers, les milieux tourbeux et les milieux agro-pastoraux. Une quatrième capsule viendra présenter la démarche « réseau des espaces naturels protégés » entreprise depuis 2016.

- **Les Forêts à Haute Valeur Ecologique : un atout pour nos territoires (CAPSULE 1)**

Avec un couvert forestier représentant près de 60 % de leur surface, les Pyrénées offrent un paysage où la forêt, héritière des évolutions postglaciaires et des pratiques humaines successives, joue un rôle central. Cette forêt n'est pas uniforme : elle se décline en une mosaïque de milieux de l'Ouest à l'Est, des forêts montagnardes du Nord aux chênaies méditerranéennes du Sud. Cette diversité, à la fois écologique et paysagère, se reflète dans une biodiversité forestière exceptionnelle, où coexistent espèces emblématiques, habitats rares et fonctions écologiques essentielles.

Parmi ces forêts, certaines présentent une haute valeur écologique (HVE). Mais qu'est-ce que cela signifie ? Une forêt à haute valeur écologique (FHVE) se caractérise par sa naturalité, sa richesse en espèces rares ou menacées, son rôle dans la connectivité écologique, ou encore sa capacité à abriter des processus naturels intacts. Préserver ces forêts, c'est donc bien plus que protéger des arbres : c'est maintenir des écosystèmes fonctionnels, des réservoirs de biodiversité, mais aussi des espaces qui rendent des services indispensables aux territoires — régulation de l'eau, stockage du carbone, ou encore cadre de vie pour les populations locales.

Pour concilier préservation et valorisation, les acteurs des Pyrénées multiplient les initiatives : gestion différenciée (zones de libre évolution, sylviculture proche de la nature), restauration des milieux dégradés, création de corridors écologiques pour relier les massifs, ou encore valorisation des produits forestiers locaux dans une logique de filières durables. L'enjeu est clair : faire des forêts pyrénéennes un modèle où biodiversité, activités humaines et résilience climatique prennent racine ensemble.

- **Les tourbières des Pyrénées : des écosystèmes discrets mais essentiels (CAPSULE 2)**

Les tourbières, bien que couvrant une surface plus modeste que les forêts dans les Pyrénées, sont des milieux d'une importance écologique majeure. Formées sur des millénaires par l'accumulation de matière organique dans des zones humides, elles abritent une biodiversité unique, souvent spécialisée et rare : plantes carnivores, libellules menacées, ou encore des oiseaux comme le busard des roseaux. Leur rôle ne se limite pas à la biodiversité : ces écosystèmes sont aussi des réservoirs de carbone exceptionnels, stockant jusqu'à 20 fois plus de CO₂ par hectare que les forêts, et des régulateurs hydriques naturels, limitant les risques d'inondation et de sécheresse en aval.

Préserver les tourbières, c'est donc protéger un patrimoine écologique irremplaçable, mais aussi sécuriser des services écosystémiques vitaux pour les territoires. Leur dégradation, souvent liée à des drainages passés, à l'extraction de tourbe ou à l'abandon de pratiques traditionnelles, menace ces équilibres. Pourtant, leur restauration et leur gestion durable offrent des opportunités concrètes : amélioration de la qualité de l'eau, création d'emplois locaux (écotourisme, gestion conservatoire), et même développement de filières innovantes (plantes médicinales, matériaux isolants naturels).

Pour y parvenir, les acteurs des Pyrénées agissent sur plusieurs fronts : restauration hydrologique (recolmatage de drains, réhumidification), suivi scientifique pour évaluer l'état des tourbières, et sensibilisation des usagers (agriculteurs, randonneurs, collectivités). L'objectif ? Faire de ces milieux, souvent méconnus, des alliés pour le climat, la biodiversité et les territoires, en montrant qu'une gestion adaptée peut concilier préservation et valorisation.

- **Les milieux agro-pastoraux des Pyrénées : un équilibre entre tradition et biodiversité (CAPSULE 3)**

Les milieux agro-pastoraux des Pyrénées, façonnés depuis des siècles par les activités humaines, sont bien plus que de simples paysages : ce sont des écosystèmes dynamiques, où l'élevage extensif, les pratiques agricoles traditionnelles et la biodiversité s'entremêlent. Ces espaces ouverts, composés de

prairies, de landes et de zones de pâturage, abritent une faune et une flore remarquables, souvent adaptées à ces conditions spécifiques. On y trouve des espèces emblématiques et des plantes rares. Préserver ces milieux, c'est maintenir un patrimoine culturel et écologique unique, tout en soutenant une économie locale basée sur l'élevage, l'agrotourisme et les produits de terroir (fromages, viandes, miel). Pourtant, leur avenir est menacé par des dynamiques contrastées : l'abandon des pratiques traditionnelles dans certaines zones, qui entraîne la fermeture des paysages et la perte de biodiversité, et modification des pratiques agricole dans d'autres, qui fragilisent les équilibres écologiques. Face à ces défis, les acteurs des Pyrénées agissent pour continuer à concilier activité pastorale et préservation de la biodiversité.

Les solutions passent par des pratiques agro-pastorales adaptées, la valorisation des produits locaux via des labels de qualité, et la sensibilisation des éleveurs et des consommateurs à l'importance de maintenir ces milieux dans des conditions écologiques élevées ; ceci passe par l'encouragement à des pratiques vertueuses, tout en assurant une rémunération juste pour les acteurs locaux. L'enjeu est clair : faire des milieux agro-pastoraux des espaces vivants, où l'activité humaine et la nature s'enrichissent mutuellement, pour le bénéfice des générations futures.

Cibles : grand public et institutionnels non experts

Durée des capsules : entre 3 et 4 minutes, ajustements possibles d'un commun accord.

Mode(s) de diffusion : internet (sites web, réseaux sociaux), colloque(s).

Versions linguistiques : les interventions des personnes interviewées seront en français, espagnol et constitueront la trame principale de la vidéo. Il est prévu d'utiliser préférentiellement le sous-titrage automatique généré par la plateforme vidéo (ex. YOUTUBE) après révision par le partenariat ; à ce stade toute autre proposition d'intégration de sous-titres par le prestataire sera étudiée.

Lieux de tournage possibles : Espagne, Andorre et France. Les lieux exacts des tournages seront à définir avec le prestataire retenu selon les disponibilités des intervenant sur les sites et selon les besoins identifiés en termes de contenus ; les tournages seront mutualisés entre projets ce qui signifie que lors d'une session de tournage sur un site on cherchera à capter des contenus pour plusieurs des projets concernés (images mais aussi dans la mesure du possible en termes d'interviews).

A titre informatif et d'orientation, les frais d'hôtellerie, restauration, éventuel déplacement en avion ou train sont estimés à environ 10% du budget total de la prestation. Ils doivent être inclus dans la prestation devisée. Lorsque les sites sont accessibles en voiture, FORESPIR assurera le transport avec départ et retour à Toulouse.

Type de lieux de tournage : En extérieur principalement (forêt, montagne, plaine) mais aussi en salle de réunion, laboratoire et/ou pépinières.

Caractéristiques spécifiques demandées :

- Interviews, prises de vue drone, prises de vue « statiques », éventuellement incrustations d'animations vidéo, schémas, images-pictogrammes, afin de faciliter la compréhension du sujet.
- Intégration musique (favoriser le libre de droit) – pas de voix-off pour simplification de la gestion des traductions-sous-titrages ;
- Une conception graphique générale incluant les animations des logos des projets (intro) et les obligations de communication des programmes INTERREG (logo et référence au cofinancement FEDER) (outro).
- Des vidéos des partenaires peuvent être utilisées si nécessaire sous réserve d'une qualité suffisante.
- Prévoir un calage fin en amont avec FORESPIR pour expliquer le projet et son déroulement, élaboration des « scripts » et plan de tournage, mais aussi les commentaires et les modifications/ajustements lors des montages avant la validation des vidéos définitives.

Ces vidéos sont pensées pour intégrer une future « vidéothèque FORESPIR », à même de faciliter à long terme la compréhension de ces enjeux pour le grand public ou les personnes non-initiées.

Format : Production de 4 capsules vidéo sur les messages clé du projet / Format paysage

Objectif principal de la vidéo : présenter et expliquer les enjeux transnationaux communs et ce qui est réalisé dans les territoires concernant les thématiques suivantes :

- **Les forêts du Sud-Ouest Européen, un héritage vivant en mutation (CAPSULE 1)**

Plongez au cœur des forêts du Sud-Ouest Européen, véritables musées naturels où se mêlent l'histoire postglaciaire et l'empreinte humaine. Depuis la fin de la dernière glaciation, ces écosystèmes ont vu se succéder chênes, hêtres, pins et autres espèces, façonnés par le climat et les activités humaines, de l'agriculture à l'exploitation forestière. Aujourd'hui, ces forêts sont bien plus que des paysages : elles sont des réservoirs de biodiversité, des pourvoyeuses de bois, des régulateurs climatiques et des lieux de loisirs, illustrant leur multifonctionnalité essentielle pour nos sociétés. Pourtant, le changement climatique et les pressions anthropiques menacent cet équilibre, fragilisant certaines espèces et réduisant la résilience des écosystèmes. Face à ces défis, la conservation de la diversité génétique et l'adaptation des forêts deviennent urgentes. Découvrez comment les outils scientifiques, les pratiques sylvicoles innovantes et les politiques de gestion durable peuvent préserver ces joyaux verts, pour qu'ils continuent de nous offrir leurs services vitaux demain.

- **Pourquoi la génétique des forêts est-elle cruciale pour leur avenir ? (CAPSULE 2)**

La génétique forestière est bien plus qu'un simple outil scientifique : c'est une clé pour comprendre et préserver la capacité d'adaptation des forêts face aux bouleversements climatiques et aux pressions humaines. Chaque espèce, chaque arbre, porte en lui un patrimoine génétique unique, façonné par des millénaires d'évolution et d'interactions avec son environnement. Cette diversité génétique permet aux forêts de résister aux maladies, de s'adapter à la sécheresse, aux canicules ou encore à l'arrivée de nouveaux ravageurs. Aujourd'hui, avec l'accélération du changement climatique, cette diversité devient un atout majeur pour garantir la survie des écosystèmes forestiers et maintenir les services qu'ils nous rendent. Sans une bonne connaissance de la génétique des espèces, nous risquons de perdre des variétés adaptées localement, de fragiliser les forêts et, in fine, de compromettre leur capacité à nous fournir des services écosystémiques nécessaires. En étudiant et en préservant cette diversité, les scientifiques et les gestionnaires forestiers peuvent identifier les arbres les plus résistants, sélectionner les semences les mieux adaptées, et même anticiper les migrations de provenances ou d'espèces nécessaires pour accompagner l'évolution du climat. La génétique n'est donc pas seulement une question de connaissance scientifique : c'est un levier concret pour agir et assurer l'avenir de nos forêts.

- **Les arbres du Sud-Ouest Européen face à la sécheresse : des stratégies de survie remarquables (CAPSULE 3)**

Face à l'intensification des sécheresses dans le Sud-Ouest Européen, les arbres déploient des mécanismes de résistance aussi ingénieux qu'indispensables à leur survie. Certains, comme le chêne vert ou le pin maritime, développent des racines profondes pour puiser l'eau en profondeur, tandis que d'autres, comme le chêne pubescent, réduisent leur transpiration grâce à des feuilles plus petites et recouvertes d'une cuticule cireuse. D'autres espèces encore, comme le hêtre, ralentissent leur croissance ou entrent en dormance précoce pour économiser leurs ressources.

Ces adaptations, forgées par des siècles d'évolution, sont aujourd'hui mises à rude épreuve par la rapidité du changement climatique. Pourtant, elles offrent des pistes précieuses pour la gestion forestière : en favorisant les espèces les plus résistantes, en diversifiant les peuplements ou en adaptant les pratiques sylvicoles, il est possible de renforcer la résilience des forêts. Comprendre ces mécanismes, c'est aussi mieux anticiper les risques de dépérissement et préserver les services écosystémiques essentiels que nous offrent ces écosystèmes.

- **Quelles provenances et espèces pour les forêts de demain dans le Sud-Ouest Européen ? (CAPSULE 4)**

Dans le Sud-Ouest Européen, la préparation des forêts aux défis climatiques ne passe pas par des solutions radicales, mais par une approche prudente et collaborative. Les acteurs locaux multiplient les expérimentations à petite échelle, en testant des provenances locales ou voisines dans des conditions variées, afin d'évaluer leur capacité d'adaptation à la sécheresse et aux nouveaux régimes climatiques.

Ces essais, souvent menés en réseau, s'inscrivent dans une logique de mosaïque : il s'agit de diversifier les peuplements, de comparer les comportements des essences et de tirer les leçons des expériences passées, sans imposer de grandes migrations d'espèces ou de transformations brutales.

L'enjeu est double : préserver la biodiversité et le caractère local des écosystèmes, tout en anticipant les changements profonds qui s'annoncent. Les échanges de connaissances entre chercheurs, gestionnaires et propriétaires forestiers jouent un rôle clé dans cette démarche. Ils permettent d'affiner les pratiques, d'identifier les essences les plus prometteuses et de transmettre aux générations futures des forêts plus résilientes, sans sacrifier leur identité ni leur équilibre.

Ces vidéos sont pensées pour intégrer une future « vidéothèque FORESPIR », à même de faciliter à long terme la compréhension de ces enjeux pour le grand public ou les personnes non-initiées.

Cibles : grand public et institutionnels non experts

Durée des capsules : entre 3 et 4 minutes, ajustements possibles d'un commun accord.

Mode(s) de diffusion : internet (sites web, réseaux sociaux), colloque(s).

Versions linguistiques : les interventions des personnes interviewées seront en français, espagnol et portugais et constitueront la trame principale de la vidéo. Il est prévu d'utiliser préférentiellement le sous-titrage automatique généré par la plateforme vidéo (ex. YOUTUBE) après révision par le partenariat ; à ce stade toute autre proposition d'intégration de sous-titres par le prestataire sera étudiée.

Lieux de tournage possibles : Portugal, Espagne, Andorre et France. Les lieux exacts des tournages seront à définir avec le prestataire retenu selon les disponibilités des intervenant sur les sites et selon les besoins identifiés en termes de contenus ; les tournages seront mutualisés entre projets ce qui signifie que lors d'une session de tournage sur un site on cherchera à capter des contenus pour plusieurs des projets concernés (images mais aussi dans la mesure du possible en termes d'interviews).

A titre informatif et d'orientation, les frais d'hôtellerie, restauration, éventuel déplacement en avion ou train sont estimés à environ 10% du budget total de la prestation. Ils doivent être inclus dans la prestation devisée. Lorsque les sites sont accessibles en voiture, FORESPIR assurera le transport avec départ et retour à Toulouse.

Type de lieux de tournage : En extérieur principalement (forêt, montagne, plaine) mais aussi en salle de réunion, laboratoire et/ou pépinières.

Caractéristiques spécifiques demandées :

- Interviews, prises de vue drone, prises de vue « statiques », éventuellement incrustations d'animations vidéo, schémas, images-pictogrammes, afin de faciliter la compréhension du sujet.
- Intégration musique (favoriser le libre de droit) – pas de voix-off pour simplification de la gestion des traductions-sous-titrages ;
- Une conception graphique générale incluant les animations des logos des projets (intro) et les obligations de communication des programmes INTERREG (logo et référence au cofinancement FEDER) (outro).
- Des vidéos des partenaires peuvent être utilisées si nécessaire sous réserve d'une qualité suffisante.
- Prévoir un calage fin en amont avec FORESPIR pour expliquer le projet et son déroulement, élaboration des « scripts » et plan de tournage, mais aussi les commentaires et les modifications/ajustements lors des montages avant la validation des vidéos définitives.

Format : Production d'une vidéo sur les messages clé du projet / Format paysage

Objectif principal de la vidéo : Expliquer brièvement et simplement le contexte du développement des pathologies forestières et phénomènes affectant la santé des forêts. Montrer ce qui est mis en œuvre par les organisations forestières pyrénéennes pour y faire face : anticiper, détecter, gérer, coopérer.

Le massif des Pyrénées est un territoire subissant fortement les effets du changement climatique. Ce dernier, en durcissant les conditions environnementales, affaiblit la résilience des forêts, entraînant des effets déjà perceptibles sur les affections qui touchent les forêts : défoliations, dépérissements, développement et colonisation de pathogènes et ravageurs.

Ces phénomènes peuvent impliquer un large éventail de conséquences, depuis des pertes de production et productivité, jusqu'à des dépérissements massifs pouvant déstabiliser des écosystèmes entiers, et les filières forestières locales.

Dans ce contexte, sur l'impulsion du département « Santé des forêts » du Ministère de l'Agriculture français, plusieurs ateliers et échanges transfrontaliers ont été initiés entre les institutions forestières pyrénéennes, pour partager les enjeux et priorités d'action.

Il en est ressorti un besoin majeur de structurer la coopération et les communications de part et d'autre du massif. L'objectif du projet SANA SILVA est donc d'élaborer une stratégie de coopération transfrontalière et d'en mettre en œuvre les actions prioritaires pour répondre aux défis partagés de santé des forêts dans les Pyrénées.

Le projet a déjà abouti à la réalisation de plusieurs de ces actions, notamment de la mise en place d'un système d'alerte précoce opérationnel partagé, la mise en œuvre d'actions pilotes afin d'améliorer la détection, la compréhension et la gestion des phénomènes affectant la santé des forêts, et la création d'un réseau d'experts pyrénéens en la matière.

La production de cette vidéo vise donc un double objectif :

- Court terme : présenter une vision non-experte des enjeux liés à la santé des forêts dans les Pyrénées, et des actions que les acteurs forestiers mettent en œuvre pour y répondre, ici dans le cadre du projet SANA SILVA,
- Long terme : intégrer une "vidéothèque FORESPIR" dédiée aux forêts pyrénéennes, et en constituer "l'épisode santé des forêts".

Fil conducteur :

Depuis toujours, les forêts des Pyrénées cohabitent avec des pathogènes naturels, mais leur équilibre est aujourd'hui bouleversé par le changement climatique en particulier. Sécheresses répétées, hivers plus doux et évolution des aires de distribution d'agents pathogènes affaiblissent les défenses naturelles des arbres, ouvrant la porte à de possibles épidémies plus fréquentes et plus virulentes. Même en l'absence d'agents pathogène, les conditions climatiques contraintes depuis plusieurs années (stress hydrique) ont pour conséquence une augmentation des dépérissements. Pour y faire face, les acteurs locaux — gestionnaires, scientifiques et propriétaires — se mobilisent en réseau, combinant surveillance accrue, outils de modélisation et partage d'expériences. Des dispositifs comme les parcelles instrumentées ou outils « prédictifs » permettent d'anticiper les risques, tandis que des formations et des systèmes d'alerte/de veille transfrontaliers renforcent la réactivité des opérateurs « Santé des forêts ».

Lorsqu'un pathogène s'installe, les réponses s'appuient sur des pratiques sylvicoles adaptées : coupes sanitaires pour limiter la propagation, diversification des essences pour renforcer la résilience, ou reconstitution de peuplements avec des variétés mieux adaptées. Mais l'enjeu dépasse la simple gestion technique : il s'agit aussi de cultiver une culture commune de la vigilance, en informant et en formant l'ensemble des acteurs, pour que chaque décision s'appuie sur les retours d'expérience et les connaissances les plus récentes. Dans les Pyrénées, la santé des forêts se construit ainsi, entre science, terrain et solidarité.

Cibles : grand public et institutionnels non experts.

Durée de la vidéo : environ 5 minutes, ajustements possibles d'un commun accord.

Mode(s) de diffusion : internet (sites web, réseaux sociaux), colloque(s).

Versions linguistiques : les interventions des personnes interviewées seront en français et espagnol et constitueront la trame principale de la vidéo. Il est prévu d'utiliser préférentiellement le sous-titrage automatique généré par la plateforme vidéo (ex. YOUTUBE) après révision par le partenariat ; à ce stade toute autre proposition d'intégration de sous-titres par le prestataire sera étudiée.

Lieux de tournage possibles : Espagne, Andorre et France. Les lieux exacts des tournages seront à définir avec le prestataire retenu selon les disponibilités des intervenant sur les sites et selon les besoins identifiés en termes de contenus ; les tournages seront mutualisés entre projets ce qui signifie que lors d'une session de tournage sur un site on cherchera à capter des contenus pour plusieurs des projets concernés (images mais aussi dans la mesure du possible en termes d'interviews).

A titre informatif et d'orientation, les frais d'hôtellerie, restauration, éventuel déplacement en avion ou train sont estimés à environ 10% du budget total de la prestation. Ils doivent être inclus dans la prestation devisée. Lorsque les sites sont accessibles en voiture, FORESPIR assurera le transport avec départ et retour à Toulouse.

Type de lieux de tournage : En extérieur principalement (forêt, montagne, plaine) mais aussi en salle de réunion, laboratoire et/ou pépinières.

Caractéristiques spécifiques demandées :

- Interviews, prises de vue drone, prises de vue « statiques », éventuellement incrustations d'animations vidéo, schémas, images-pictogrammes, afin de faciliter la compréhension du sujet.
- Intégration musique (favoriser le libre de droit) – pas de voix-off pour simplification de la gestion des traductions-sous-titrages ;
- Une conception graphique générale incluant les animations des logos des projets (intro) et les obligations de communication des programmes INTERREG (logo et référence au cofinancement FEDER) (outro).
- Des vidéos des partenaires peuvent être utilisées si nécessaire sous réserve d'une qualité suffisante.
- Prévoir un calage fin en amont avec FORESPIR pour expliquer le projet et son déroulement, élaboration des « scripts » et plan de tournage, mais aussi les commentaires et les modifications/ajustements lors des montages avant la validation des vidéos définitives.

Précisions quant aux éléments remis par le prestataire :

Détails des éléments fournis par le prestataire de services : Les projets vidéo doivent être remis à FORESPIR.

L'ensemble des prises de vues effectuées lors des journées de tournages seront remises à FORESPIR (sur disque dur dédié) et seront la copropriété de FORESPIR (et des partenaires pour le cas de COOPTREE) et de l'entreprise retenue.

Le gabarit « intro-outro » de chaque projet sera également livré en plus.

A, le/...../2026

Lu et approuvé

Date :

Signature :